



Environnement

Passage en alerte sécheresse

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, Françoise Souliman, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de placer la zone Moselle amont et Meurthe du département en Alerte sécheresse.

Publié le 8 juillet 2025

Depuis le 22 mai, le département était placé en vigilance. Les températures élevées et l'ensoleillement maximal, ajoutés aux vents secs de ces dernières semaines, ont aggravé la situation et ce, malgré les épisodes orageux.

Les débits des cours d'eau sont nettement en dessous des normales et **la situation est amenée à se dégrader** encore dans les semaines à venir.

Ce passage en Alerte sécheresse entraîne différentes mesures qu'il est essentiel de respecter afin d'**économiser l'eau** et de garantir les usages prioritaires que sont l'alimentation en eau potable, la santé, la salubrité publique, la sécurité civile, l'abreuvement des animaux et la préservation des fonctions biologiques des cours d'eau.

La situation d'alerte entraîne notamment

- l'interdiction de laver des véhicules hors des stations de lavage

- l'interdiction de remplir les piscines privées et publiques en dehors des dérogations précisées dans l'arrêté de restriction

- l'interdiction de nettoyer des espaces extérieurs, voiries, terrasses, façades, toitures... sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité

- l'interdiction d'arroser des pelouses, jardins et potagers privés, espaces verts publics et terrains de sport de 10h à 18h

- l'interdiction d'irriguer des cultures de 10h à 18h

Pour recevoir en direct les modifications des restrictions d'usage de l'eau en vigueur, vous pouvez vous abonner à la **newsletter sécheresse de la DDT54**.

Pour connaître facilement et en direct toutes les restrictions en place dans la commune, rendez-vous sur **EauSec54** et **VigiEau**



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence